

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **JAZZ A VIENNE** : Bail à construction entre la Ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération pour la Maison du Festival à Vienne

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville de Vienne est propriétaire d'un tènement immobilier sis 41 montée Saint-Marcel à Vienne, constitué d'un terrain et d'une maison très dégradée situés sur une parcelle nouvellement cadastrée AZ 432, d'une surface d'environ 893 m².

Cette construction est située dans la continuité de la maison sise 11 rue du Cirque, acquise en juillet 2017 par l'agglomération, afin d'y aménager la future "Maison du Festival" en lien avec Jazz à Vienne.

Il est alors apparu opportun de pouvoir disposer de ce tènement, en procédant à la démolition partielle du bâti, pour réaliser la continuité de la Maison du Festival dans le prolongement de la maison sise 11 rue du Cirque et de pouvoir disposer des espaces extérieurs.

La Ville de Vienne, partenaire des festivités et plus précisément de Jazz à Vienne, a répondu favorablement à ce projet en acceptant la contractualisation d'un bail à construction, pour l'aménagement de la Maison du Festival.

Ce bail est conclu entre la Ville de Vienne et l'Agglomération, ce site a vocation à être mis à disposition par l'Agglo à l'EPIC Jazz à Vienne. Il sera conclu pour une durée de 50 ans, moyennant le prix annuel de 1 € payable en une seule fois lors de la signature du contrat, sur l'assiette foncière cadastrée AZ 432, d'une surface d'environ 893 m². La Ville de Vienne s'acquittera de tous les frais liés à la publication du présent bail.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions du Livre II (La Coopération Intercommunale), Titre I

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L. 1 et L. 1212-1,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L. 251-1 à L. 251-9,

VU l'avis de France Domaine du 18 avril 2019,

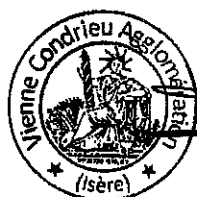
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise à disposition par bail à construction, du tènement sis 41 montée Saint-Marcel à Vienne (38200) cadastré AZ 432, d'une surface d'environ 893 m², propriété de la Ville de Vienne, au profit de Vienne Condrieu Agglomération, aux conditions précitées.

AUTORISE Monsieur le Président ou la 1^{ère} Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR